



# COLLIOURE



## Plan Local d'Urbanisme

### *Annexes sanitaires – Notice*

DOCUMENT N°6a



12, avenue d'Elne  
66570 SAINT-NAZAIRE  
Tél 04 68 80 11 45  
[petiau@ecosys.tm.fr](mailto:petiau@ecosys.tm.fr)

Odile de Guillebon  
architecte

4 RUE VICTOR HUGO - 66750 SAINT-CYPRIN - 04 68 21 00 68 - 06 16 49 09 53  
[guillebonarchitecte@gmail.com](mailto:guillebonarchitecte@gmail.com)



Les « annexes sanitaires » répondent aux objectifs assignés par l'article R123-14 du code de l'urbanisme, modifié par l'ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 :

Les annexes comprennent à titre informatif également :

[...]

3° Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;

[...]

Pour le PLU de Collioure, elles comprennent

- une notice descriptive et analytique
- des documents graphiques

## Sommaire

<b>I. Alimentation en eau potable</b> .....	<b>6</b>
A. Gestion du service public .....	6
B. Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable .....	6
C. Ressources ; Production .....	7
1. L’usine du Pont du Tech : .....	7
2. Le forage de Val Auger : .....	8
3. Interconnexion du Racou : .....	8
D. Stockage ; Adduction .....	9
1. Capacité de stockage .....	9
2. Textes en vigueur .....	10
3. Problématiques et enjeux .....	10
E. Réseau ; distribution .....	10
1. Réseau de distribution d’Ambeille : .....	10
2. Réseau du réservoir de 500m <sup>3</sup> .....	10
3. Réseau des réservoirs de 300 et 900 m <sup>3</sup> .....	10
F. Consommation.....	11
1. Consommation du jour de pointe actuel .....	11
2. Consommation du jour de pointe à l’horizon 2020 .....	12
G. Equilibre besoin/ressource .....	12
H. Qualité .....	13
I. Evolutions à court terme sur le réseau .....	15
J. Impacts du PLU .....	15
<b>II. L’assainissement des eaux usées</b> .....	<b>16</b>
A. Gestion du Service Public .....	16
1. Structure et mode de gestion du service .....	16
2. Moyens humains et matériels .....	17
B. Schéma directeur d’assainissement .....	17

1. Projet 1 : travaux de réhabilitation des désordres constatés sur le réseau d'assainissement existant .....	17
2. Projet 2 : Travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement intercommunal	17
3. Projet 9 : Raccordement de la zone « Cap Dorats » au réseau d'assainissement intercommunal	18
4. Projet 10 : Raccordement du lieu-dit « La Creueta » au réseau d'assainissement intercommunal	18
5. Projet 15 : Raccordement du lieu-dit « Correc d'en Baus » au réseau d'assainissement intercommunal .....	18
<b>C. Réseau .....</b>	<b>18</b>
1. Description .....	18
2. Surveillance .....	18
<b>D. Station d'épuration (source : BD ROSEAU mars 2012).....</b>	<b>19</b>
<b>E. Destination des boues.....</b>	<b>19</b>
<b>F. Assainissement non collectif .....</b>	<b>20</b>
1. Installations recensées .....	20
2. SPANC.....	20
<b>G. Impacts du PLU .....</b>	<b>23</b>
<b>III. Traitement des déchets .....</b>	<b>24</b>
<b>A. Gestion du service public .....</b>	<b>24</b>
<b>B. Collecte à domicile .....</b>	<b>24</b>
1. L'organisation de la collecte.....	24
2. Les moyens humains .....	26
3. Les moyens matériels .....	26
<b>C. Collecte en apport volontaire.....</b>	<b>28</b>
1. Colonnes .....	28
2. Déchetterie.....	28
<b>D. Tonnages.....</b>	<b>29</b>
1. Ordures Ménagères .....	29
2. Apport volontaire .....	30
<b>E. Traitement des déchets.....</b>	<b>30</b>
<b>IV. Les eaux de baignade .....</b>	<b>32</b>

<b>V. Eaux pluviales .....</b>	<b>34</b>
<b>VI. SOURCES.....</b>	<b>35</b>

## **I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

« Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation ». (article L1321-2 du Code de la Santé Publique)

### **A. Gestion du service public**

La commune a confié à la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille le captage, le pompage, la production et le traitement de l'eau potable.

La gestion des ouvrages de production a été confiée au SMPEPTA (Syndicat Mixte de Production d'Eau de la Plaine du Tech Aval) dans le cadre de la mutualisation des ressources. Ce syndicat a été créé en 1985 dans l'objectif de renforcer et de sécuriser, durant les périodes de sécheresse, l'alimentation en eau potable des populations de 14 communes allant de Cerbère à Montescot, dont Collioure. Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la concession octroyée à l'ancienne Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (actuelle Veolia) en 1985, a pu être rompue.

La mutualisation de la production d'eau (passage en régie) a pour intérêts de : réduire le prix du m<sup>3</sup> pour les communes de la Côte Vermeille, avoir une transparence totale des comptes, sécuriser la production existante, développer de la ressource, et faciliter l'exploitation.

Le bon fonctionnement et l'exploitation du Service de l'Eau Potable de la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille sont assurés par du personnel technique qualifié et un service administratif chargé également de l'accueil des consommateurs du lundi au vendredi, pour l'ensemble de leurs démarches, à l'antenne située Chemin de Charlemagne à Argelès-sur-Mer.

### **B. Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable en vigueur a été élaboré en 2002 par l'agence briviste de G2C Environnement (aujourd'hui partie de Altereo).

Le document est joint à ces annexes du PLU, et l'actualisation 2006 et 2010 de ses données est intégrée dans les paragraphes suivants.

## C. Ressources ; Production

Le récapitulatif des points de production desservant la Côte Vermeille est le suivant :

Unité de distribution	Captage	Nom de la station de traitement - production
Banyuls	Puits Val Auger	Banyuls Mas Reig (filtre charbon actif) Val Auger (chlore gazeux)
Côte-Vermeille	Drain Pont du Tech F1 Mas Aragon F2 Mas Aragon P3 Pla de la Barque P2 Ancienne station	Usine Pont du Tech
Le Rimbau	Font d'en Cassagnes	Le Rimbau

Tableau 1 : Ressources propres

Les deux principaux sites de production ou de regroupement de production sont l'usine du pont du Tech et le forage du Val Auger.

### 1. L'usine du Pont du Tech :

L'usine du Pont du Tech est située au Nord de la commune d'ARGELES-SUR-MER.

L'eau brute traitée au niveau de l'usine provient de plusieurs points de prélèvements :

- Le drain du Tech,
- Les forages de Mas Aragon
- Les forages P2 et P3, localisés sur la commune d'ELNE.

Les autres points de production du SMPEPTA peuvent alimenter l'usine du Pont du Tech depuis le réservoir du Grand Bosc, uniquement en secours (par P2+P3 ou par Mas Aragon : limitation du débit par courbes de fonctionnement des pompes)

L'usine du Pont du Tech possède deux bâches de stockage (Capacité de 1500 m<sup>3</sup> + 200 m<sup>3</sup>). Un groupe de pompage assure le transfert de l'eau traitée vers le réservoir d'Ambeille (situé sur la commune de COLLIOURE) qui constitue l'ouvrage de tête du réseau eau potable du District de la Côte-Vermeille.

Le transfert entre l'usine et le réservoir d'Ambeille s'effectue à travers une canalisation en fonte de diamètre 500 mm, à l'aide d'un groupe de 3 pompes (1 pompe GOURDIN de type D6 D et 1 pompe PLEUGER (P1 et P2), HMT = 120 m – Q=200 m<sup>3</sup>/h, et 1 pompe GOURDIN de type D5 D (P3), HMT = 120 m – Q=150 m<sup>3</sup>/h).

Ce groupe est complété par deux pompes, la première (P4) dans la bêche de 200 m<sup>3</sup> (pompe KSB Guinard de 1990, Q=198 m<sup>3</sup>/h – HMT = 120 mCE), la seconde (P5) immergée dans la bêche de 1500 m<sup>3</sup> (pompe KSB Guinard de 1990, Q=150 m<sup>3</sup>/h – HMT = 122 mCE). La seconde pompe, en service pour le District,

refoule directement dans la nourrice de la conduite diamètre 500 et « by-pass » le système de traitement et la bêche de 200 m<sup>3</sup>.

Des tests réalisés par l'ancien exploitant en juin 1999 ont permis de mesurer le débit de refoulement réel des pompes dans certaines configurations :

- P1 : 261 m<sup>3</sup>/h,
- P2 : 261 m<sup>3</sup>/h,
- P3 : 190 m<sup>3</sup>/h,
- P1+P2 : 480 m<sup>3</sup>/h,
- P1+P2+P3 : 640 m<sup>3</sup>/h,
- P1+P2+P3+P4 : 748 m<sup>3</sup>/h,

Le débit maximal en fonctionnement normal (P1+P2+P3) vers le réservoir d'Ambeille est donc de 640 m<sup>3</sup>/h avec une HMT d'environ 120 mCE.

Le compteur de distribution (CD) associé à cette adduction porte le numéro d'identification CD6 sur le profil altimétrique du réseau d'eau potable.

*Il est à noter que l'usine du Pont du Tech assure également l'interconnexion des réseaux avec la commune d'ARGELES-SUR-MER. La bêche de 1 500 m<sup>3</sup>, où convergent l'ensemble des volumes produits à partir des ressources drain du Tech ; Mas Aragon 1 et 2 et P2 P3, est équipée à cet effet d'un groupe de pompage de capacité 300 m<sup>3</sup>/h, destiné à alimenter ARGELES-SUR-MER.*

## **2. Le forage de Val Auger :**

L'eau pompée par le forage du Val Auger est prélevée dans la nappe alluviale de la Baillaury sur la commune de BANYULS-SUR-MER.

Le groupe de pompage est composé d'une pompe immergée (mise en service le 25/05/1997 PLEUGER de type PN 84-5A+M6-650 (HMT = 76 m – Q=100 m<sup>3</sup>/h).

Le forage du Val Auger alimente le réservoir de Mas Reig (commune de BANYULS-SUR-MER) par une canalisation en fonte de 250 mm de diamètre. Le compteur de distribution associé à cette adduction porte le numéro d'identification CD13 sur le schéma.

## **3. Interconnexion du Racou :**

L'interconnexion du Racou entre les réseaux de la commune d'Argelès sur Mer et du District, permet d'alimenter le réservoir d'Ambeille au débit de 300 m<sup>3</sup>/h via une canalisation en Fonte Ø 300 mm. Cette interconnexion a été mise en place pour palier à une défaillance de l'adduction entre l'Usine du Pont du Tech et le réservoir d'Ambeille.

Toutefois, compte tenu de la forte demande en eau du réseau de la Côte Vermeille, cette solution de secours ne peut être mise en œuvre que pour des périodes de très courte durée, et excluant la période estivale.

## D. Stockage ; Adduction

### 1. Capacité de stockage

La commune de Collioure dispose de 4 réservoirs de stockage :

Réservoir	Volume	Cote Radier	Cote trop plein	Diamètre
Ambeille	1000 m <sup>3</sup>	103.68 mNGF	108.98 mNGF	15.5 m
Collioure 300	300 m <sup>3</sup>	77.82 mNGF	80.12 mNGF	12.4 m
Collioure 500	500 m <sup>3</sup>	63.25 mNGF	67.62 mNGF	12.6 m
Collioure 900	900 m <sup>3</sup>	61.45 mNGF	65.00 mNGF	18.1 m

Tableau 2 : Réservoirs de stockage à Collioure

**Le réservoir d'Ambeille** est à la fois l'équipement de stockage de distribution pour les secteurs hauts de Collioure, et le réservoir de tête du réseau d'adduction de la Côte Vermeille. C'est un réservoir circulaire avec remplissage par surverse. Il assure l'alimentation des réservoirs de 300 m<sup>3</sup> et 500 m<sup>3</sup> (CD14) situés sur la commune de Collioure. Il alimente également gravitairement au moyen de deux conduites Fonte DN 350 et DN 200 mm le réservoir de Croix Blanche à Port-Vendres (CD20 et CD21). Au niveau du réservoir de Croix Blanche, la conduite en Fonte DN 350 mm se prolonge en DN 400 mm vers Banyuls sur Mer (CD22). Elle alimente au passage le réservoir de Cosprons et le surpresseur du Pont de l'Amour sur la commune de Port-Vendres, ainsi que le surpresseur de Pere Carnere sur la commune de Banyuls sur Mer. Sur Banyuls, la conduite DN 400 mm alimente les réservoirs de Mas Reig (CD30) et Castel Béar (CD36). Quelques abonnés entre Port-Vendres et Banyuls sont alimentés directement depuis cette conduite d'adduction Fonte DN 400 mm. Le réservoir d'Ambeille distribue gravitairement le secteur de l'Eperon d'Argent situé sur la commune d'Argelès (CD17).

Le réservoir d'Ambeille distribue, de façon gravitaire, les quartiers de Collioure situés à l'Ouest de la voie de chemin de fer (CD12), et le réseau de surpression du Cap Dourats (CD13) équipé de 3 pompes Flygt de type AF112M/2L 11L (3 groupes HMT = 45m – Q = 18m<sup>3</sup>/h).

**Le réservoir de 300 m<sup>3</sup>** : le niveau dans le réservoir est régulé par un Hydrosavy de marque Bayard. Le remplissage s'effectue par surverse. Il alimente par une conduite Acier DN 125 mm, le réservoir de 900 m<sup>3</sup>.

**Le réservoir de 500 m<sup>3</sup>** : l'alimentation est contrôlée par un régulateur Hydrosavy de marque Bayard et s'effectue par le fond du réservoir. Le réservoir distribue le Nord-Ouest de Collioure (CD15) et une zone le long de la voie ferrée (CD16).

**Le réservoir de 900 m<sup>3</sup>** : le contrôle du niveau s'effectue par une vanne Bayard de type Hydrosavy. Le remplissage du réservoir s'effectue par le fond. Il alimente le Nord-est de la commune (Nord de la voie ferrée – CD18).

## 2. Textes en vigueur

La circulaire du 12 décembre 1946 du ministère de l'Agriculture recommande de retenir pour le réservoir, un volume égal à la distribution moyenne journalière.

En secteur urbain, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme demande dans ses directives en date du 30 juillet 1948 que le volume de stockage des réservoirs soit égal au minimum à 50 % de la distribution journalière la plus forte. A ces volumes doit être ajoutée la réserve incendie déterminée en conformité avec la circulaire n°465 du 10 décembre 1951 des Ministères de l'Intérieur, de la Reconstruction et de l'Urbanisme, et de l'Agriculture qui prescrit que les "sapeurs-pompier" doivent trouver sur place, en tout temps, 120 m<sup>3</sup> d'eau utilisable en 2 heures (débit de 60 m<sup>3</sup>/h).

## 3. Problématiques et enjeux

Avec une consommation du jour de pointe calculée à 3 032 m<sup>3</sup> actuellement et à 3 163 m<sup>3</sup> à l'horizon 2020, la capacité de stockage de 1000 m<sup>3</sup> du réservoir de tête qu'est « Ambeille » est déjà très insuffisante pour l'alimentation de la commune de Collioure.

De plus, c'est par ce réservoir que transite la totalité des 10 200 m<sup>3</sup> du jour de pointe actuel pour les quatre communes du Canton. Cette consommation passera à 10514 m<sup>3</sup> à l'horizon 2020.

**De ce fait, il est important d'indiquer ici la nécessité de prévoir à court terme, la création d'un ouvrage d'une capacité suffisante destiné à suppléer « Ambeille » qui dessert tous les nouveaux secteurs à urbaniser. A ce titre, une réserve foncière dédiée à l'implantation d'un ouvrage situé à une côte d'altitude similaire, doit être prévue autour du réservoir d' « Ambeille ».**

## ***E. Réseau ; distribution***

Les caractéristiques du réseau de distribution sont mentionnées sur le plan des réseaux joint (Annexes sanitaires documents graphiques).

### 1. Réseau de distribution d'Ambeille :

Les pressions de distribution varient de 15 à 86mCE. Les simulations effectuées lors de l'élaboration du schéma directeur AEP ne font apparaître aucun dysfonctionnement.

### 2. Réseau du réservoir de 500m<sup>3</sup>

Les pressions de distribution varient de 24 à 64m CE (les pressions les plus basses sont situées sur les conduites principales, qui n'effectuent pas de distribution). Les vitesses et pertes de charge observées dans le réseau sont normales et acceptables au vu des débits circulant dans les canalisations. Le réseau de distribution ne présente aucun problème.

### 3. Réseau des réservoirs de 300 et 900 m<sup>3</sup>

Les pressions de distribution varient de 15 à 66mCE. Les problèmes de faible pression se situent sur le réseau du réservoir de 900 m<sup>3</sup>, au niveau du lotissement Rolland (pression minimale inférieure à 15mCE). Le seul problème est donc celui des fortes pertes de charge dans la journée.

## F. Consommation

### 1. Consommation du jour de pointe actuel

L'hypothèse forte considérée ici est que la pointe de consommation se produit sur chaque sous réseau distribution le même jour. La consommation du jour de pointe est égale à la consommation moyenne journalière annuelle multipliée par le coefficient de consommation du mois de pointe et par le coefficient de consommation du jour de pointe. (Coefficients préalablement définis pour chaque sous réseau).

	A : Volume journalier moyen consommé (M3)	B : Coefficient du mois de pointe	C : Coefficient du jour de pointe	D (A B C) : Consommation journalière de point (m3°)
Ambeille (CD12)	543	1.18	1.70	1089
500 m <sup>3</sup> (CD15)	131	2.32	1.31	398
500 m <sup>3</sup> (CD16)	12	2.67	1.32	42
500 m <sup>3</sup> (CD17)	139	3.14	1.07	466
900 m <sup>3</sup> (CD18)	26	4.1	1.21	128
900 m <sup>3</sup> (CD19)	204	3.49	1.2	854
Cap Dourats (CD13)	27	1.72	1.2	55
<b>Collioure</b>			<b>Total</b>	<b>3 032</b>

Tableau 3 : Consommation du jour de pointe par sous réseau de distribution en 2012

La consommation du jour de pointe sur les quatre communes du canton est estimée à environ 10 200 m<sup>3</sup>, dont 3 032 m<sup>3</sup> pour Collioure.

Avec 10 200 m<sup>3</sup> comme consommation du jour de pointe et compte tenu du volume que représentent les fuites sur l'ensemble du réseau du canton, le volume mis en distribution pour le jour de pointe peut être estimé à 13 100 m<sup>3</sup>.

## 2. Consommation du jour de pointe à l'horizon 2020

Le tableau suivant présente par sous-réseau de distribution la consommation du jour de pointe à l'horizon 2020 :

Réseau	Volume consommé pour le jour de pointe actuel (m3)	Volume supplémentaire pour la consommation du jour de pointe des futures habitations (m3)	Volume consommé pour le jour de pointe 2020 (m3)	% d'augmentation
Ambeille (CD12)	1089	94	1183	8,63
500 m <sup>3</sup> (CD15)	398	29	427	7,28
500 m <sup>3</sup> (CD16)	42	-	42	0,96
500 m <sup>3</sup> (CD17)	466	-	466	0,00
900 m <sup>3</sup> (CD18)	128	-	128	0,39
900 m <sup>3</sup> (CD19)	854	-	854	0,00
Cap Dourats (CD13)	55	8	63	14,5

Tableau 4 : Consommation du jour de pointe par sous réseau de distribution en 2020

Avec ces hypothèses, la consommation du jour de pointe 2020 est estimée à environ 10500 m3 (dont env. 3163 pour Collioure), soit 4% d'augmentation par rapport à la situation actuelle.

## G. Equilibre besoin/ressource

Les données 2006 issues du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ont été actualisées en 2010 :

ARGÈLES + besoins Côte Vermelle	BILAN BESOINS / RESSOURCES POUR ARGÈLES														
	POPULATION (années 2006)			RESSOURCES ARGÈLES			BESOINS (2006) - Rendement brut = 84 %			BILAN BESOINS / RESSOURCES					
	Sédentaire	Sédentaire + saisonnière	Moyenne	UDI alimentés par	Débits autorisés	Débits effectifs d'exploitation (20h)	Moyens (m <sup>3</sup> /j)	Maximums (m <sup>3</sup> /j)	Ajust autre collectivités						
11 090	111 060	27 717	USINE PONT DU TECH (Alimente aussi la Côte Vermelle)	F1 MAS ARAGON	198 m <sup>3</sup> /h 4 900 m <sup>3</sup> /j		110 m <sup>3</sup> /h 2 200 m <sup>3</sup> /j	1 074 (sans Côte Vermelle)	4 737 (sans Côte Vermelle)	ancien district de la Côte Vermelle  Max (m <sup>3</sup> /j)  12 000	Production effective: 25 000 m <sup>3</sup> (Production autorisée par DUP : 26 800 m <sup>3</sup> )  Différence Q effectif et Q DUP = 10 800 m <sup>3</sup>  Besoins de pointe (moyenne mois de pointe): 25 500 m <sup>3</sup>  = Bilan positif avec + 611 m <sup>3</sup> sans utilisation transfert du réservoir du Grand Bass vers pont du Tech				
				F2 MAS ARAGON	151,2 m <sup>3</sup> /h 3 600 m <sup>3</sup> /j		100 m <sup>3</sup> /h 2 000 m <sup>3</sup> /j								
				F2 ANCIENNE STATION	170,4 m <sup>3</sup> /h 4 200 m <sup>3</sup> /j	985,6 m <sup>3</sup> /h 23 600 m <sup>3</sup> /j	120 m <sup>3</sup> /h 2 400 m <sup>3</sup> /j								
				F3 PLA DE LA BARQUE	100 m <sup>3</sup> /h 2 400 m <sup>3</sup> /j		100 m <sup>3</sup> /h 2 000 m <sup>3</sup> /j								
				DRAIN DU PONT DU TECH	360 m <sup>3</sup> /h 8 600 m <sup>3</sup> /j		340 m <sup>3</sup> /h 800 m <sup>3</sup> /j								
				MEGADE	430 m <sup>3</sup> /h 8 600 m <sup>3</sup> /j	581 m <sup>3</sup> /h 11 600 m <sup>3</sup> /j	490 m <sup>3</sup> /h 9000 m <sup>3</sup> /j					4 574	8 665		
			FORAGE MEGADE	151 m <sup>3</sup> /h 3 600 m <sup>3</sup> /j											
			Val Auger	80 m <sup>3</sup> /h 1 900 m <sup>3</sup> /j		80 m <sup>3</sup> /h 1 900 m <sup>3</sup> /j									
			POPULATION (Estimation 2020)			RESSOURCES			BESOINS (2020) = Argèles Distribution (Rendement = 86 %) = Côte Vermelle			BILAN BESOINS / RESSOURCES			
			Sédentaire	Sédentaire + saisonnière	Moyenne	UDI alimentés par	Débits autorisés	Débits effectifs d'exploitation (20h)	Moyens (m <sup>3</sup> /j)	Maximums (m <sup>3</sup> /j)			Ajust autre collectivités		
			16 100	156 100	38 493	USINE PONT DU TECH (Alimente aussi la Côte Vermelle)	F1 MAS ARAGON	198 m <sup>3</sup> /h 4 900 m <sup>3</sup> /j		110 m <sup>3</sup> /h 2 200 m <sup>3</sup> /j		9 216	21 038	ancien district de la Côte Vermelle  Max (m <sup>3</sup> /j)  13 035	Production effective: 25 800 m <sup>3</sup> (Production autorisée par DUP : 26 800 m <sup>3</sup> )  Besoins de pointe (moyenne mois de pointe): 25 670 m <sup>3</sup>  = Bilan négatif avec - 3 573 m <sup>3</sup> sans utilisation transfert du réservoir du Grand Bass vers pont du Tech
							F2 MAS ARAGON	151,2 m <sup>3</sup> /h 3 600 m <sup>3</sup> /j		100 m <sup>3</sup> /h 2 000 m <sup>3</sup> /j					
F2 ANCIENNE STATION	170,4 m <sup>3</sup> /h 4 200 m <sup>3</sup> /j	985,6 m <sup>3</sup> /h 23 600 m <sup>3</sup> /j					120 m <sup>3</sup> /h 2 400 m <sup>3</sup> /j								
F3 PLA DE LA BARQUE	100 m <sup>3</sup> /h 2 400 m <sup>3</sup> /j						100 m <sup>3</sup> /h 2 000 m <sup>3</sup> /j								
DRAIN DU PONT DU TECH	360 m <sup>3</sup> /h 8 600 m <sup>3</sup> /j						340 m <sup>3</sup> /h 800 m <sup>3</sup> /j								
MEGADE	430 m <sup>3</sup> /h 8 600 m <sup>3</sup> /j	581 m <sup>3</sup> /h 11 600 m <sup>3</sup> /j					490 m <sup>3</sup> /h 9000 m <sup>3</sup> /j								
FORAGE MEGADE	151 m <sup>3</sup> /h 3 600 m <sup>3</sup> /j														
Val Auger	80 m <sup>3</sup> /h 1 900 m <sup>3</sup> /j					80 m <sup>3</sup> /h 1 900 m <sup>3</sup> /j									

Tableau 5 : Extrait du SD AEP 2006

Ratio	unité	Argelès	Côte Vermeille	Basse Plaine Tech	Montesquieu	Ensemble CDC
Consommation par abonné	m3/an/abonné	221	115	105	145	
Consommation par mètre de réseau	m3/an/km	11757	7690	4877	3104	
nombre abonnés par être de réseau	nbre abonnés/km	53	67	47	21	
population insee par mètre de réseau	nbre habitants/km	70	85	74	35	
population de pointe par mètre de réseau	nbre habitants/km	740	279	110	47	
renouvellement journalier du stockage	nombre/jour	1,37				
taux moyen de sollicitation des autorisations de production en pointe	(%)	0,59		0,73	0,33	0,55
Temps journalier moyen de fonctionnement des équipements en pointe	nbre heures/24h	17,3		17,0	7,7	14,0
Temps résiduel d'équilibre de croissance des consommations avec les équipements existants (20h)	années	2,5				
Temps résiduel d'équilibre de croissance des consommations avec les équipements existants (20h) et 2 maillages Grand Bosch	années	7,9				
Temps résiduel d'équilibre de croissance des consommations avec les équipements existants (20h), 2 maillages Grand Bosch et augmentation de 10 % du rendement d'Elne	années	8,1				
Temps résiduel d'équilibre de croissance des consommations avec les autorisations de prélèvement	années	13,8				

Tableau 6 : Actualisation des données 2010

Les données 2006 et 2010 démontrent que l'équilibre besoin/ressource est viable à une échéance de 8 à 13 ans selon les hypothèses de mobilisation des ressources actuelles, sans création de nouveau point de production.

Cette tendance a tout lieu d'être confirmée. En effet pour les années 2011 et 2012, le rendement de la Côte Vermeille s'améliore et le niveau de consommation des ménages baisse. Par ailleurs la commune d'Elne a lancé son propre Schéma Directeur AEP assorti d'un diagnostic, ainsi que des premières campagnes de détection et de réparation de fuites. Les hypothèses initiales doivent ainsi être modifiées à la baisse.

En terme de mobilisation des moyens, les deux maillages de Grand Bosch (réservoir du SMPEPTA) sont opérationnels manuellement. En 2013 un de ces maillages sera automatisé.

**Pour Collioure qui est liée au système « Argelès-Côte Vermeille », le développement urbain prévu dans le projet de PLU ne pose donc pas de problème, mais s'inscrit dans une évolution qui contraindra le service de l'eau à se structurer à moyen terme.**

## H. Qualité

### Village

L'eau distribuée sur Collioure village subit un traitement de neutralisation et de désinfection, la filière de traitement est autorisée par arrêté préfectoral n°2293-2007. La désinfection à base de bioxyde a été remplacée par du chlore gazeux dont l'utilisation doit être autorisée par l'ARS.

L'eau distribuée respecte les limites de qualité biologique, mais ne satisfait pas aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En 2010 et 2011, a été détectée la présence ponctuelle de bactéries sulfito-réductrices. Afin de déterminer les causes, une étude est en cours pour définir les adaptations éventuelles des filières de traitement. La communauté de communes devra prendre des dispositions pour fiabiliser le traitement.

## Hameau de Rimbau

L'eau distribuée sur le hameau de Rimbau subit un traitement à base d'hypochlorite de sodium, celui-ci étant autorisé par arrêté préfectoral du 22/03/2005. En 2011, a été détectée la présence ponctuelle de :

- Bactéries sulfito-réductrices
- Germes de contamination
- Matières organiques

La desserte du hameau du Rimbau fait l'objet de travaux réguliers d'amélioration des aspects quantitatifs et qualitatifs :

- Sur le plan quantitatif, l'été 2012 s'étant révélé particulièrement sec, l'alimentation s'est opérée depuis la seule source de Cassagnes sans avoir eu à recourir à la source Vernedes. Cette-dernière est effectivement maintenue fermée tant que le besoin quantitatif est couvert par Cassagnes, dont l'eau est de meilleure qualité. En 2013 sont programmés des travaux d'amélioration du drain de Vernedes, pour disposer du captage en tout temps.

- Sur le plan qualitatif, la sollicitation de Cassagnes à l'exclusion de l'eau de Vernedes avant la prochaine amélioration a permis de modifier le procédé de désinfection qui donne à présent de bons résultats : baisse des concentrations en chlore résiduel, meilleur goût de l'eau, pas de présence bactérienne ni de bactéries sulfito-réductrices, pas de produits issus de la combinaison du chlore avec la matière organique (TriHaloMéthanes).

La priorité est donc mise sur la sécurisation de ces sources. Si cette option devait être mise en échec, serait alors privilégiée une alimentation depuis le réseau de distribution du village. La solution d'exploitation du forage local est abandonnée en raison de la qualité insuffisante de l'eau et des difficultés à traiter rentablement d'aussi petits débits.

## Réglementation installations d'élevage

Pour préserver la qualité des eaux, l'implantation des installations d'élevage doivent respecter le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et se trouver :

- A 35 mètres au moins des cours d'eau et des captages d'eau potable
- A 50 mètres au moins des habitations pour les bâtiments et les dépôts de fumier

## Plomb (branchements particuliers)

Deux mesures sont prises par le service des eaux :

- Neutralisation de l'eau avant distribution : le contrôle du pH permet de « passiver » le plomb et de limiter son pouvoir de dissolution dans l'eau. Ce traitement est effectif depuis de nombreuses années et sera maintenu tant que des branchements en plomb seront en service.

- Suppression pluriannuelle des branchements en plomb : le renouvellement annuel au rythme des travaux de réhabilitation des canalisations de distribution est désormais complété par une opération spécifique. Le projet programmé sur la période 2013-2015 vise l'éradication totale du plomb sur la partie publique des branchements.

## I. Evolutions à court terme sur le réseau

La fiabilisation de l'alimentation fait l'objet de travaux débutés en 2012 et qui s'achèveront en 2013 :

- Remise en service de l'interconnexion du Racou (liaison entre le réservoir d'Argelès et celui d'Ambeille), qui avait été mise hors service pour cause de mise en suspension de rouille. Ce problème est aujourd'hui résolu.
- Démarche accélérée de détection et traitement des fuites dès 2013, pour l'amélioration des rendements et conformément au décret de janvier 2012.

## J. Impacts du PLU

Secteur d'urbanisation	Projet	Travaux à prévoir
La Gare (UBf)	100 logements Gare routière	Extension pour DFCI sur RD914, au droit de l'entrée de la rue Romain Rolland
Puig d'Ambeille (1AU)	60 logements	Extension inférieure à 100ml : travaux à la charge de l'aménageur
Coma Xeric (2AU)	127 logements	<u>Partie supérieure</u> : extension du réseau rue de la Huppe <u>Partie inférieure</u> : maillage entre les extrémités de la rue Taillefer
La Croette (3AU)	108 logements	<u>Partie supérieure</u> : les caractéristiques débit/pression du surpresseur DFCI en service à Cap Dorat permettent d'assurer les besoins <u>Partie inférieure</u> : alimentation gravitaire depuis les réseaux des résidences Croette ou Vigies

Tableau 7 : Impacts du PLU sur le réseau d'alimentation en eau potable

Pour les tronçons de raccordement aux réseaux existants, il s'agira de prévoir une emprise routière sur l'itinéraire de la canalisation (à intégrer au domaine public), le régime de servitude de passage étant à exclure.

## II. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement ».

(extrait de l'article L2224-10 du Code général des Collectivités Territoriales).

### A. Gestion du Service Public

La Communauté de Communes a confié par délégation de service public à la Compagnie des eaux et de l'ozone représentée par son agence Catalogne la dépollution des eaux usées. Cette délégation de service public a fait l'objet d'un contrat de concession en date du 15/01/1993 venant à échéance le 30/06/2024.

Le service de la collecte est pour sa part assuré par la Société Générale d'Assainissement et de Distribution dans le cadre d'un contrat d'affermage dont l'échéance est fixée au 31/12/2009.

#### 1. Structure et mode de gestion du service

Le service ayant pour missions, la collecte, le transport et le traitement des effluents ainsi que la relation à la clientèle, est exercé en régie sur l'ensemble du territoire. La régie prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement liés à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Exploitants	Communes concernées	Mode de Gestion	Date début de contrat	antériorité
CDC	Argelès-sur-Mer	Régie	1956	/
	Laroque des Albères Montesquieu des Albères Palau del Vidre Saint-André Saint-Génis des Fontaines Sorède Villelongue dels Monts		2002	Régie municipale
	Banyuls, Cerbère, Collioure, Port-Vendres		2010	SGAD (affermage) Véolia (Concession)

Tableau 8 : Organisation du service

## **2. Moyens humains et matériels**

Le service est composé de 26 agents à temps plein et 4 saisonniers en période estivale. Ils assurent l'entretien et le fonctionnement du réseau et des différentes stations d'épuration.

Le parc de véhicules est composé comme suit :

- 3 hydro-cureurs
- 2 véhicules légers type cureuse
- 2 groupes électrogènes mobiles
- 3 véhicules légers d'intervention électromécanique
- 1 véhicule avec caméra
- 8 véhicules légers
- 2 véhicules 3,5tonnes type benne

## **B. Schéma directeur d'assainissement**

Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Collioure a été effectué par le bureau d'étude GAEA et arrêté le 26 septembre 2006. Il est joint à cette notice.

La communauté de communes Albères / Côte Vermeille apporte début 2013 quelques précisions sur l'état d'avancement du projet d'assainissement collectif établi par ce document et concernant Collioure :

### **1. Projet 1 : travaux de réhabilitation des désordres constatés sur le réseau d'assainissement existant**

Le programme établi pour la suppression des désordres affectant l'écoulement des effluents n'a pas été exactement réalisé, car trop coûteux par rapport aux enjeux. Les problématiques et fragilités identifiées ont été résolues par des opérations ponctuelles d'étanchéisation du réseau (242 interventions en 2011). Sur Collioure, ne reste à traiter que la problématique de la rue Dagobert (priorité 2).

### **2. Projet 2 : Travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement intercommunal**

Le groupe électrogène du parking des faubourgs a été supprimé : les actions de protection (p.27) sont donc caduques.

Le programme de surveillance du procédé NUTRIOX utilisé pour la gestion des parasites a été mis en place en 2012, de mai à septembre, via une sonde mobile de détection du H<sub>2</sub>S (p.35).

L'unité de dépotage (p.39) a été réalisée et sa surveillance intégrée au protocole de la nouvelle STEP.

Les travaux nécessaires à la mise en place d'un système d'autosurveillance du réseau (surverses) seront réalisés en 2013 (p.42). L'autosurveillance de la STEP est déjà opérationnelle (voir diagnostic joint).

Le remplacement de l'émissaire en mer de la station d'épuration par un dispositif renforcé (p.43) n'est pas encore réalisé, malgré une réelle nécessité au regard des impacts environnementaux. L'avant-projet a été

effectué, et le maître d'œuvre désigné, mais le montage financier reste à finaliser avec le soutien de l'Agence de l'eau (le montant global de l'opération dépasse 900 000€HT).

### **3. Projet 9 : Raccordement de la zone « Cap Dorats » au réseau d'assainissement intercommunal**

Le programme sera mis à jour en fonction du projet urbain approuvé.

### **4. Projet 10 : Raccordement du lieu-dit « La Creueta » au réseau d'assainissement intercommunal**

Ce secteur est abandonné.

### **5. Projet 15 : Raccordement du lieu-dit « Correc d'en Baus » au réseau d'assainissement intercommunal**

Ce secteur est abandonné.

## **C. Réseau**

### **1. Description**

Le réseau actuel fonctionne en séparatif. Les canalisations existantes sont en amiante-ciment, PVC, ou Fonte de diamètre 150, 175, 200 et même 400. Leurs caractéristiques sont précisées sur les plans du réseau joints à cette notice.

Sur Collioure, il y a 31km de linéaire de réseau assortis de 7 postes de relevage et de 3 déversoirs d'orage.

A noter que le hameau de Val de Pintes est raccordé au réseau d'assainissement collectif de Port-Vendres, au moyen d'un poste de relevage.

L'entretien et l'exploitation des réseaux sont effectués par la Société Générale d'Assainissement et de Distribution dans le cadre d'une délégation de service public contractée avec la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille.

Afin d'améliorer les rendements du réseau, le Schéma Directeur d'Assainissement prévoit des travaux de renouvellement et de renforcement à mettre en œuvre conjointement :

- canalisations d'eaux usées
- postes de refoulement de Collioure
- réseau de liaison Collioure/Port-Vendres

Ils interviennent selon un planning annuel établi par les services de la Communauté de Communes

### **2. Surveillance**

La mise en œuvre de l'auto-surveillance des réseaux (projet 2 du SD) a fait l'objet d'un diagnostic en octobre 2012. Cet avant-projet prévoit 2 aménagements sur Collioure : le trop-plein de poste PR La Rocasse (+ de 600kg de DBO5/j) et le trop plein de poste PR le faubourg (120 à 600kg de DBO5/j).

Il est prévu de mesurer les débits déversés et estimer les flux rejetés par celui de la Rocasse, et de mesurer le temps de surverse et d'estimer les débits déversés pour celui du Faubourg. Les travaux nécessaires seront réalisés en 2013.

#### **D. Station d'épuration (source : BD ROSEAU mars 2012)**

Les effluents de Collioure sont traités par la station d'épuration de Port-Vendres (lieu-dit Pla du Port), d'une capacité nominale de 32000EH (débit de référence 5400m<sup>3</sup>/j) et en très bon état : sa capacité de traitement est de 1920kg de DBO/j et le rendement épuratoire moyen en 2011 était de 95,3%.

Cette station d'épuration a été construite en 1994, et l'extension biologique mise en service en 2009. Le réseau de collecte a été mis en conformité le 31/12/2000.

En 2010, avec une charge maximale en entrée de 19530 EH, le débit entrant moyen était de 2003 m<sup>3</sup>/j. En 2012, le taux de charge organique maximale a été de 56%.

Le traitement actuel est de type « physico-chimique » et le rejet se fait en mer via un émissaire. Ces eaux côtières sont situées hors zone sensible, et ne présentent pas de sensibilité particulière ni à l'azote ni au phosphore.

Les filières de traitement des eaux usées comprend des prétraitements, un processus boue activée forte charge et une désodorisation physique. Elles s'accompagnent d'un procédé avancé de réduction de la production de boues.

**Les récents travaux d'extension biologique de type Sequencing Batch Reactor permettent de prendre en charge les extensions prévues par les communes raccordées (Collioure et Port-Vendres).**

Les effluents du hameau de Rimbau sont traités par une STEP mise en service en 1982, d'une capacité nominale de 100EH pouvant traiter 18m<sup>3</sup>/j d'effluents et 6kg DBO/j.

La filière épuratoire de cette petite station s'appuie sur des décanteurs-digesteurs, puis infiltration.

#### **E. Destination des boues**

Le traitement des boues s'effectue au moyen de :

- Silo de stockage et d'épaississement
- Centrifugeuses

Le volume produit de boues déshydratées (119 tonnes en 2010) est entièrement évacué vers l'unité de compostage de déchets verts et de boues de station d'épuration implantée à Saint-André.

## **F. Assainissement non collectif**

### **1. Installations recensées**

En 2009, sur les 2989 habitants recensés par l'INSEE 2913 étaient desservis par un réseau de collecte des eaux usées, soit plus de 97%. 3380 abonnements eaux usées étaient alors enregistrés.

En 2013, le diagnostic des installations en service recense 36 installations d'assainissement non collectif sur la commune. Ce sont environ 76 habitants qui sont concernés.

### **2. SPANC**

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif est opérationnel depuis janvier 2006, exploité en régie par la communauté de communes. Le règlement de service a été établi et approuvé par la délibération n°91-05 du 20 décembre 2005. Il a pour mission :

- Pour les dispositifs existants : de réaliser des contrôles périodiques du bon fonctionnement de l'installation tous les 8 ans afin de réaliser un état des lieux dont le but essentiel est de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement.
- Pour les dispositifs neufs : d'assurer le contrôle technique de conception et de bonne exécution des travaux

Le service est composé d'un agent à mi-temps assurant les contrôles et la gestion du service. Il est doté d'un véhicule de service.

A Collioure, 23 des 36 installations d'assainissement autonomes recensées (soit 64%) ont été contrôlées par le SPANC. Les contrôles diagnostiques seront réalisés tous les 8 ans, conformément à la nouvelle loi sur l'eau de décembre 2006.

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES</p> <p>◆</p> <p>siège provisoire : Mairie</p> <p>allée Ferdinand Buisson 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p><b>REÇU LE</b></p> <p>- 4 SEP. 2003</p> <p>SOUS-PRÉFECTURE DE CÈRET</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>N°32-03</p> <p>Séance du :</p> <p><b>25 juin 2003</b></p>
<p><b>MISE EN PLACE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b></p>		

L'an deux mille trois, le mercredi vingt-cinq juin à 20 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes des Albères, se sont réunis en Mairie de VILLELONGUE DELS MONTS - 66740, sous la présidence de M. AYLAGAS Pierre, Président.

**Étaient présents :**

ARGELES-SUR-MER :	AYLAGAS Pierre (T), PICOT Jean-Marie (T), PAYROT Jacqueline (T), ROCA Marguerite (T), BOUIX Robert (S), BLASY Martine (S), SEVERAC MARC (S).
LAROQUE DES ALBERES :	ARMADA Maryse (T), CASES Jean (T), GOUILLOUX Alain (T).
MONTESQUIEU DES ALBERES :	GARCIA Pierre (T), SECONDE Jean (S).
PALAU DEL VIDRE :	DESCOSSY Marcel (T), GALAN Bruno (T), ROCA Jean (T).
SAINT ANDRE :	MANENT Francis (T), CAZALS Alain (T), PIMENTEL José (T).
SAINT GENIS DES FONTAINES :	BERDAGUER Michel (T), LOPEZ Raymond (T), CHENUIL Gilbert (T).
SOREDE :	CAPARROS Hubert (T), PUIG Francis (T), MARESCASSIER Frédérique (S).
VILLELONGUE DELS MONTS :	NIFOSI Christian (T), CABANAT Jacques (S).

**Absents excusés :** ESCLOPE Guy (T), PILLON Danilo (T) pouvoir donné à Monsieur Marc SEVERAC, BEY Jean François (T) pouvoir donné à Monsieur Pierre AYLAGAS, BROCH Pierre (T) pouvoir donné à Monsieur Robert BOUIX, VALDIVIA Jean (T), BARRE Denis (T), PORTEIX Yves (T), DE MASSIA Joseph (T).

**Secrétaire de séance :** M. NIFOSI Christian.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 25.02.2002 une régie avec autonomie financière a été créée pour la mise en œuvre de compétences ci-après :

- collecte et traitement de l'assainissement collectif en prenant en compte les zones existantes à gestion différenciées,
- production et distribution de l'eau potable,
- contrôle de l'assainissement non collectif,

Considérant que la loi sur l'eau du 03.01.1992 et les arrêtés des 6 mai et 03 décembre 1996 font obligation aux collectivités ou établissements compétents de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif ainsi que de mettre en œuvre les modalités du contrôle technique dudit service

**SUR PROPOSITION DE SON PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Le Conseil Communautaire, l'unanimité,

**Décide** de créer un service public d'assainissement non collectif qui fera l'objet d'une présentation budgétaire dans le cadre d'un budget annexe au service Assainissement,

**Approuve** l'ensemble des dispositions relatives au fonctionnement dudit service conformément à l'annexe jointe à la présente délibération,

**Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général et l'agence de l'eau la subvention la plus élevée que possible,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Président de la Communauté de Communes**



## G. Impacts du PLU

Secteur d'urbanisation	Projet	Travaux à prévoir
La Gare (UBf)	140 logements Gare routière	<u>Les Arènes</u> : renforcement du collecteur sur l'avenue Maillol, au droit des Arènes jusqu'au pied de la rue Romain Rolland <u>La Conque</u> : poste de relevage obligatoire au raccordement sur la RD914
Puig d'Ambeille (1AU)	92 logements	Financement possible : PFAC Acquisition des emprises de passage du collecteur pour raccordement sur les voies inférieures. A condition de renforcer le tronçon compris entre les ateliers municipaux et l'avenue J. Delcos, le raccordement peu se faire en amont des ateliers municipaux
Coma Xeric / La Galère (2AU)	149 logements	Raccordement sur la rue de la Galère, avec surprofondeurs y compris à l'intérieur de l'opération

Tableau 9 : Impacts du PLU sur le réseau collectif d'assainissement

### III. TRAITEMENT DES DECHETS

« Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en faire assurer l'élimination » (extrait de l'article L541-2 du Code de l'Environnement).

#### **A. Gestion du service public**

Dans le cadre des transferts de compétence liés à la transformation en 2002 de l'ancien District de la Côte-Vermeille en Communauté de Communes, le traitement des ordures ménagères a été transféré à la Communauté de Communes aujourd'hui élargie.

Suite à la fusion entre la Communauté de Communes de la Côte-Vermeille et Communauté de Communes des Albères en janvier 2007, une nouvelle Collectivité a été créée dénommée Communauté de Communes des Albères et de la Côte-Vermeille (Argelès-sur-Mer, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Genis-des-Fontaines, Sorède et Villelongue-dels-Monts).

Selon les termes des contrats en vigueur en 2007, la collecte et le traitement des Ordures Ménagères s'organisent de la manière suivante :

#### **B. Collecte à domicile**

##### **1. L'organisation de la collecte**

Sont collectés, en porte à porte :

- Les Ordures Ménagères (bac marron) : deux fois par semaine (lundi et vendredi)
- Les emballages (bouteilles en plastique, cartons, boîtes métalliques, flaconnage plastique), les journaux et magazines (bac jaune) : une fois par semaine (mercredi)
- Les encombrants : à la demande des usagers auprès de la mairie (le service traite ainsi plusieurs milliers de demandes par an, d'enlèvement d'encombrants ou de dépôts sauvages). Ces tournées communales ont lieu le jeudi et s'interrompent entre le 7 juin et le 15 septembre.

Tournées	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Collioure</b>							
Collectifs et commerçants	OM	OM	OM	OM	OM	OM	
Individuels zone 1	OM				OM		
Individuels zone 2		OM				OM	
<b>Mini-Benne : Centres villes Cerbère/Banyuls-sur-Mer/Port-Vendres/Collioure accompagnée par la Micro-Benne sur Collioure et Port-Vendres</b>							
Collectifs et commerçants	OM	OM	OM	OM	OM	OM	
Individuels zone 1	OM				OM		
Individuels zone 2		OM				OM	

Tableau 10 : Organisation de la collecte des OM en hiver et à l'intersaison

Tournées	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Collioure</b>							
Collectifs et commerçants	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
Individuels zone 1	OM				OM		
Individuels zone 2		OM				OM	
<b>Mini-Benne 2 : Collioure/Port-Vendres accompagnée par la Micro-Benne</b>							
Collectifs et commerçants	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
Individuels zone 1	OM				OM		
Individuels zone 2		OM				OM	
<b>Renfort Collioure/Port-Vendres</b>							
Collectifs et commerçants Port-Vendres	OM	OM	OM	OM	OM	OM	
Individuels zone 1 Collioure-Port-Vendres	OM				OM		
Individuels zone 2 Collioure-Port-Vendres		OM				OM	

Tableau 11 : Organisation de la collecte des OM en été

Tournées	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>COLLIOURE</b>					
Collectifs et commerçants			CS	CS	
Individuels zone 1			CS		
Individuels zone 2				CS	
<b>Mini-benne 1 : Centres villes Cerbère/Banyuls</b>					
Collectifs et commerçants			CS	CS	
Individuels zone 1			CS		
Individuels zone 2				CS	
<b>Mini-benne 2 : Collioure/Port Vendres Accompagnée par la micro-benne</b>					
Collectifs et commerçants			CS	CS	
Individuels zone 1			CS		
Individuels zone 2				CS	
<b>Renfort Collioure/Port Vendres</b>					
Collectifs et commerçants Port-Vendres			CS	CS	
Individuels zone 1 Collioure/Port-Vendres			CS		
Individuels zone 2 Collioure/Port -Vendres				CS	

Tableau 12 : Organisation de la collecte sélective à Collioure

## 2. Les moyens humains

Pour le secteur de la Côte Vermeille, sont affectés :

- Hiver : 1 agent de maîtrise, 10 chauffeurs, 10 agents de collecte.
- Été : 1 agent de maîtrise, 12 chauffeurs, 19 agents de collecte.

Les horaires de travail sur le secteur de la Côte-Vermeille sont les suivants :

- Hiver : de 5h00 à 10h50
- Été : de 4h30 à 10h20

## 3. Les moyens matériels

### Le parc des bacs de collecte

La collectivité dispose d'un marché de fourniture de bacs roulants. Des bacs individuels et collectifs sont destinés à la pré-collecte des Ordures Ménagères.

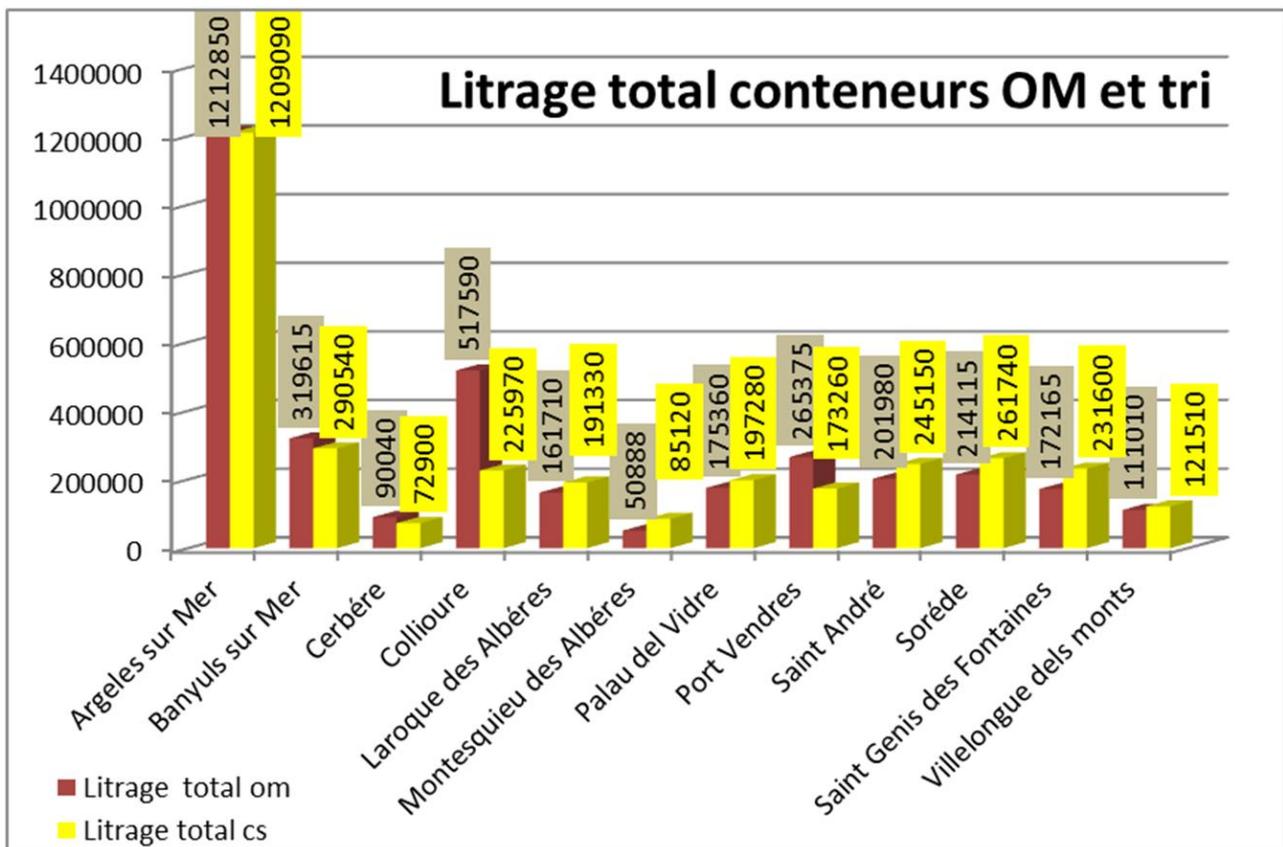


Tableau 13 : Etat du parc de bacs de collecte de la Communauté de Communes

## Le port

Pour aider les usagers du port à préserver la qualité de nos eaux de baignade, la Ville a mis en place une "poubelle flottante" à disposition des plaisanciers au mouillage dans le port. Des agents municipaux collectent aussi directement les poubelles auprès des bateaux.

Un document est également remis aux nouveaux arrivants pour rappeler les règles en vigueur pour préserver cet environnement fragile (WC chimiques obligatoires, interdiction de vidanger dans le port ou de laver son bateau avec des produits détergents,...)

## Maintenance des bacs de collecte

Les missions se situent à deux niveaux :

- Maintenance de tous les bacs roulants (Ordures Ménagères et Sélectif) et des colonnes d'apports volontaires.
- Assistance auprès des contribuables et des usagers pour tout problème relatif aux conteneurs

Sur simple appel téléphonique, le service intervient chez les administrés pour assurer des réparations sur le matériel (couvercle, roue, étiquette etc...). Les agents sont équipés d'un véhicule aménagé, d'un téléphone cellulaire. En groupant et hiérarchisant les demandes, la fréquence d'intervention est d'environ une fois par semaine. Les conteneurs sont remplacés dans le cas de vols ou de dégradations constatées (choc, destruction, incendie etc...).

Le personnel assure également la maintenance des colonnes d'apport volontaire et l'entretien immédiat des abords de ces dernières.

La notion d'assistance a un caractère très large, sachant que le service doit être en mesure de répondre à toute interrogation des usagers :

- Dotation nouvelle aux nouveaux résidents
- Augmentation ou diminution de la capacité des conteneurs en fonction de l'évolution des foyers
- Conseil en matière de Tri Sélectif ou d'implantation de conteneurs (regroupements, campings etc...)
- Suivi de collecte afin d'apprécier et éventuellement de corriger les erreurs de tri
- Etude de cas sur le terrain pour améliorer le service (problème de certains points de regroupement...)
- Proposition de modifications de dotations (individuel – regroupement)
- Evaluation et contrôle des besoins des commerçants et artisans (Redevance Spéciale)

## **C. Collecte en apport volontaire**

### **1. Colonnes**

Des colonnes de 2,5 à 4 m<sup>3</sup> sur la Commune de Collioure, sont implantées :

- 18 colonnes pour le verre
- 9 colonnes pour le papier

Ces colonnes - aériennes ou enterrées – équipent en particulier le centre historique : Parking des Batteries • Parking du Faubourg Square Banyuls • Parking de la Poste Groupe Scolaire (avenue du Miradou).

Chaque semaine, un état de remplissage des colonnes d'apport volontaire est fourni au SYDETOM 66 pour planifier les enlèvements des déchets.

La Collecte des colonnes est réalisée par La Société VIAL (verre) et SITA SUD (E.M.R) pour le compte du SYDETOM 66.

### **2. Déchetterie**

La déchetterie de Cosprons (Port-Vendres) est réservée aux particuliers et dispose d'amplitudes horaires étendues pour faciliter le geste éco-citoyen : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; le dimanche de 9h à 12h, sur présentation de la carte d'accès délivrée gratuitement. Les apports sont limités à 1m<sup>3</sup>/j.

Elle dispose de 6 quais pour éliminer les déchets suivants :

- les non valorisables (Tout Venant) qui sont acheminés vers le CET d'Espira.
- les déchets verts, recyclés sur l'aire de compostage du Sydetom à Argelès sur Mer
- les déchets inertes (gravats) retraités par la société REMAP
- les palettes (bois) pris en charge par la société AUM'PALETTES
- les DIB (peintures, piles, solvants..) récupérés par la société COVED
- les huiles alimentaires éliminées par la société SUD RECUPERATION qui sont collectées par le service des OM sur demande des commerces de bouche.

A noter que les déchets issus de l'organisation de la collecte des encombrants par le service des OM sont apportés à la déchetterie et triés par le service.

Les déchets interdits à la Déchetterie sont :

- les pneus,
- l'amiante,
- les déchets hospitaliers,
- les déchets explosifs,
- les ordures ménagères.

La déchetterie d'Argelès est également ouverte aux particuliers.

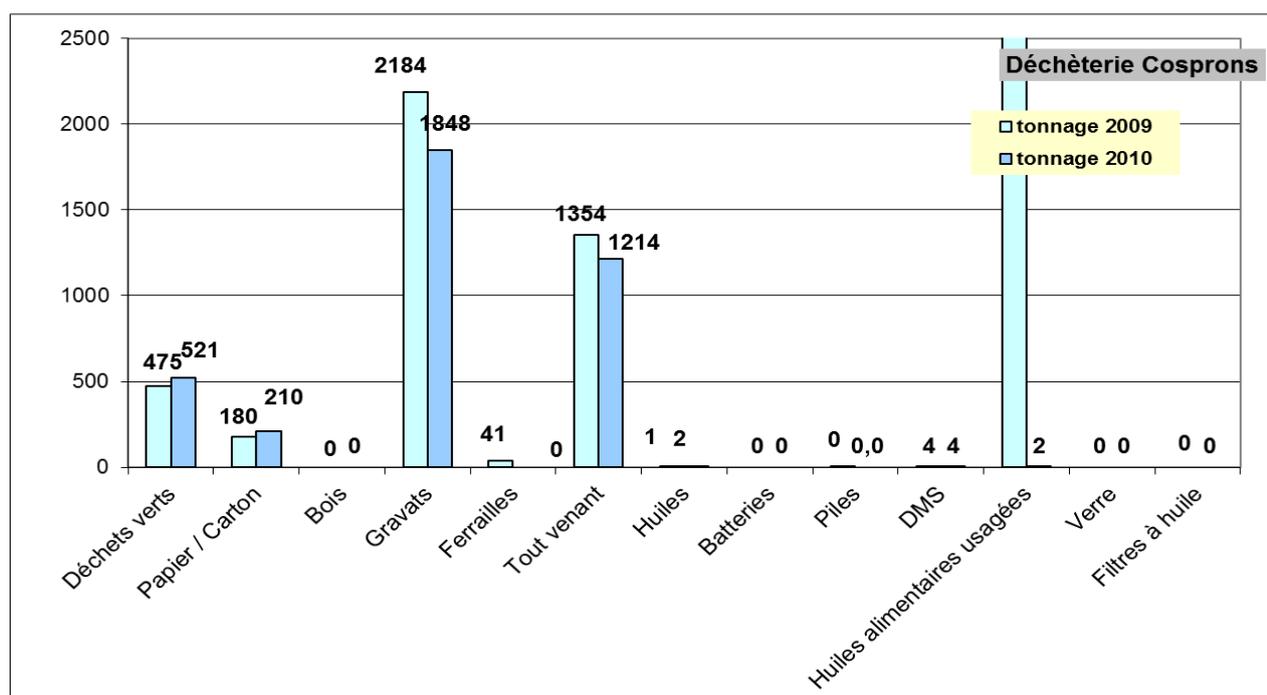
## **D. Tonnages**

### **1. Ordures Ménagères**

	<b>Tonnage Ordures Ménagères 2011</b>	<b>Tonnage E.M.R (Emballages Ménagers Recyclables)</b>
<b>janvier</b>	105	9.3
<b>février</b>	99	9
<b>mars</b>	109	13.4
<b>avril</b>	155	13.3
<b>mai</b>	156	8.6
<b>juin</b>	156	12.2
<b>juillet</b>	199	9.9
<b>août</b>	226	9.4
<b>septembre</b>	152	11.9
<b>octobre</b>	129	11.4
<b>novembre</b>	98	12.7
<b>décembre</b>	85	11.12

*Tableau 14 : Gisement enregistré au Poste de Transfert de Cosprons pour Collioure*

## 2. Apport volontaire



Graphique 1 : Tonnages 2009 et 2010 de la déchetterie de Cosprons

NB : Le faible volume de cartons recueilli s'explique par le choix de la mise en place de compacteurs.

### **E. Traitement des déchets**

Tous les déchets produits sur la commune sont évacués sur des sites de traitement appropriés, conformément au Plan Départemental d'Élimination des Déchets.

Les déchets recyclables sont évacués vers des récupérateurs (ferrailles et papiers/cartons), et les déchets non valorisables sont acheminés vers le Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) agréé. Cette prestation est assurée contractuellement par la société SITA SUD, pour la location des coffres, le transport de ces derniers et la mise en C.E.T. d'Espira-de-l'Agly.

Des contrats ont également été signés avec la Société VIAL pour le verre, avec la Société DERICHEBOURG à Perpignan (66) pour la ferraille, avec la Société SARP MEDITERRANEE pour les huiles de vidange, les batteries (destruction sans frais de l'acide) et les filtres des moteurs, et avec COREPILE pour les piles.

Les déchets verts issus de la Déchèterie et les apports directs (gros particuliers, campings, paysagistes, Commune...) sont stockés et broyés à la plate-forme de compostage du « Pont du Tech » à Argelès-sur-Mer, gérée par le SYDETOM 66 (Syndicat Départemental de Traitement, de Transport et de valorisation des Ordures Ménagères).

L'incinérateur de Calce, au nord du département, fait partie des dernières générations d'incinérateurs et présente une mise aux normes à jour. Les déchets y sont valorisés grâce à une incinération avec production d'énergie (UTVE : Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique éliminant la totalité des Ordures Ménagères non recyclables et non compostables).

Le compostage des matières organiques et le recyclage des emballages/papiers sont également favorisés auprès des particuliers par la vente de composteurs individuels et auprès des Collectivités et des professionnels par la mise en place de plateformes de compostage des déchets verts sur le département. La CCAV propose ainsi à la vente des éco-composteurs d'une capacité de 400L, à prix très abordable.

Enfin, le Conseil Général et ses partenaires, dont l'Institut Méditerranéen du Liège, initient cette démarche innovante et exemplaire de collecte et recyclage des bouchons en liège, inscrite dans une logique de développement durable et équitable. Les bouchons, triés et conditionnés à l'ESAT de Bompas, seront ensuite transformés localement en matériaux destinés à l'isolation et l'écoconstruction. La Ville de Collioure s'associe à cette démarche ; une urne de collecte de bouchons a été installée à l'accueil de la Mairie.

Type de déchets	Type de collecte	Lieu de transfert	Transport	Lieu de traitement
Déchets ménagers non recyclables	Collecte en porte à porte 2 fois par semaine	Quai de transfert du Pont du Tech à Argelès	Du Pont du Tech à Calces	Usine d'incinération de Calces
Emballages (flux jaune)	Collecte en porte à porte 1 fois par semaine	Quai de transfert du Pont du Tech à Argelès	Du Pont du Tech à Calces	Centre de tri de Calces
Journaux magazines	Collecte en porte à porte 1 fois par semaine	Quai de transfert du Pont du Tech à Argelès	Du Pont du Tech à Calces	Centre de tri de Calces
Verre	Collecte en colonnes d'apport volontaire		Transport de Laroque à Vergèze	Verrerie Vial à VERGEZE
Végétaux	Apport volontaire en déchetterie	Plateforme de compostage du Pont du Tech à Argelès	Transport de Laroque à Argelès	Plateforme de compostage du Pont du Tech à Argelès
Encombrants	Collecte en porte à porte 1 fois par mois ou Apport en déchetterie	Déchetterie ou C.S.D.U. Espira de l'Agly	Transport de Laroque à Espira de l'Agly	C.S.D.U. Espira de l'Agly
Ferrailles			Transport de Laroque à Perpignan	SOPER Perpignan
Gravats	Apport en déchetterie		Transport de Laroque à St. Genis de fontaines	Centre d'enfouissement de classe 3 à St. Genis
Gros cartons			Transport de Laroque à Perpignan	SOPER Perpignan
Bouchons de liège	Apport volontaire en mairie			ESAT de Bompas

Tableau 15 : Schéma de traitement des déchets

	2011	2010*	2009	2008	2007	Total
Collioure	3	1	8	2	0	14

Tableau 16 : Evolution du nombre de composteurs individuels vendus à Collioure par la CCAV

## IV. LES EAUX DE BAIGNADE

Les modalités d'assainissement et de traitement des eaux pluviales doivent tenir compte de la vulnérabilité du milieu, et en particulier de l'usage « baignade ».

Sur la commune, 5 zones de baignade sont recensées :

- Plage Saint-Vincent Nord : qualité excellente
- Plage Saint-Vincent : qualité excellente
- Plage des pêcheurs : qualité excellente
- Plage du faubourg : bonne qualité
- Plage des batteries : bonne qualité

La commune a établi les profils de vulnérabilité de ces baignades et les a transmis à l'Agence Régionale de Santé. Cette-dernière a effectué une simulation du mode de classement sur 4 années de contrôle, qui sera appliqué à partir de 2013 selon la nouvelle directive européenne.

COLLIOURE	Plage du Faubourg	Bonne qualité	21 A	21 B	21 A	20 B	20 A
	Plage des Pêcheurs	Qualité excellente	21 A	21 A	21 B	20 A	20 B
	Plage Saint-Vincent	Qualité excellente	21 B	21 A	21 A	20 B	20 B
	Plage Saint-Vincent Nord	Qualité excellente	21 B	21 A	21 B	20 A	20 A
	Plage des Batteries	Bonne qualité	-	-	-	-	19 B

Tableau 17 : Points de surveillance sanitaire des eaux de baignade en mer 2007-2011 (source : ARS 2012)

Elle met en œuvre le programme d'actions prévu pour garantir le maintien ou l'amélioration des la qualité de l'eau.

A noter que les résultats du contrôle sanitaire doivent obligatoirement être affichés, ce qui est aujourd'hui le cas sur toutes les plages.



## V. EAUX PLUVIALES

Un schéma directeur d'assainissement pluvial a été élaboré par le bureau SIEE à l'échelle de la commune, et approuvé le 28 mars 2002. Ce document est joint dans son entier aux annexes sanitaires.

Les aménagements nécessaires pour l'amélioration de la gestion pluviale se font au coup par coup à l'occasion des travaux de réhabilitation de la voirie, et additionnellement de façon programmée lorsque les interventions s'avèrent nécessaires. Ces dernières années, les principaux travaux réalisés sont :

- Canalisation du Coma Xeric et de la rue Voltaire
- Mise hors d'eau de la place du Maréchal Leclerc lors de la réfection de l'avenue Maillol, avec un équipement souterrain permettant l'évacuation du ruissellement dans le Douy
- Aménagement sur l'avenue de la République (collecteur et évacuation dans le Douy)
- Réalisation de 3 postes de relevage sur l'avenue Camille Pelletan / le Boramar
- Consolidation du réseau sur la descente du pla de les Fourques

Reste en projet l'aménagement du Douy, qui demande un investissement particulièrement lourd ; pour l'instant la commune n'a pas trouvé de montage financier qui puisse le permettre.

Aujourd'hui mis à part le Douy les désordres identifiés lors du diagnostic de 2001 sont résorbés ; les problématiques liées au pluvial sont systématiquement pris en compte lors des travaux et projets urbains.

## VI. SOURCES

Auteur	Titre	Année
<b>Communauté de communes Albères / Côte Vermeille</b>	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement	<b>2011</b>
<b>Egis Eau</b> <b>Communauté de communes Albères / Côte Vermeille</b>	Diagnostic pour mise à niveau des filières de traitement du service d'assainissement – Mise en œuvre de l'auto-surveillance des réseaux, AVP-PRO	<b>2012</b>
<b>Guy Papais</b> <b>Commune de Collioure</b>	Diagnostic réseau pluvial	<b>2001</b>
<b>Portail d'informations sur l'assainissement communal (www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr)</b>	BD ROSEAU	<b>2012</b>